

LA-CNRS-259 *Personnalisation et Changements Sociaux*

13

**UNE MISE EN RELATION DES SUJETS
ET DES INSTITUTIONS :**
LA FONCTION DE NOTABLE DANS LA GENÈSE DES COOPÉRATIVES
AGRICOLES

BAUBION-BROYE, A. CASSAGNE, J-M., LANNEAU, G.
L.A. – CNRS – 259.

ANNALES

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE – LE MIRAIL
NOUVELLE SÉRIE TOME XIII – FASCICULE 2 JUILLET 1977, p. 42-70.

HOMO XVI
LE SUJET ET LES INSTITUTIONS

MOTS-CLÉS.

Agriculture	C.U.M.A	Médiateur
Animation développement	Information crédible	Notable
Conscience possible, réelle	Interstructuration	Personnalisation
Coopération agricole	Leader	Relais (individu)
C.I.V.A.M.	Mutation technique	

RÉSUMÉ

À travers trois exemples, nous montrons comment le malaise ressenti dans des groupes se traduit en projet qui menace l'équilibre antérieur, et comment les forces en présence, institutions, organisations, groupes formels ou informels, acteurs sociaux, investissent le territoire défini par le besoin social et, à l'issue d'affrontements et de négociations, le contrôlent et orientent le changement.

L'analyse est construite autour de la fonction de relais que joue le notable dans ce processus. Le relais met en relation la collectivité locale et son environnement institutionnel. Ce sont les informations qu'il détient et dont il contrôle la diffusion en fonction de sa position en amont et en aval, qui fondent son pouvoir.

Dans cette dynamique, chacun y trouve son compte, les institutions officielles qui parviennent à contrôler et à orienter les activités d'un groupe, leurs complices, les relais, qui les utilisent pour réaliser leurs propres ambitions, la population qui définit un projet pour accéder à une situation plus satisfaisante

Une mise en relation des sujets et des institutions : la fonction de notable dans la genèse des coopératives agricoles

Par¹

BAUBION-BROYE*,

J.M. CASSAGNE**, G. LANNEAU***

Toute collectivité rurale est le lieu de rencontre et de confrontation de multiples institutions aux fonctions plus ou moins spécialisées, administrative, sociale, technique, économique, politique. Dans la plupart des cas, les exigences des institutions sont réinterprétées par les membres de la collectivité en fonction de leurs conditions d'existence, à leur profit et avec la complicité des représentants locaux des diverses institutions qui voient là le moyen de consolider leur statut². Chacun y trouve son compte, l'institution qui affirme sa présence, la population qui l'interprète et l'utilise à des fins personnelles, son agent qui renforce son pouvoir. Groupes et individus peuvent aller plus loin dans cette réinterprétation, jusqu'à utiliser l'institution à des fins qui n'étaient pas les siennes. Toute collectivité rurale est aussi le lieu d'oppositions, de luttes, de conflits entre les différentes couches et classes de la population. Dans ces luttes pour le pouvoir, pour y accéder, le conserver ou le renforcer, groupes et individus vont rechercher l'appui direct ou indirect de la neutralité bienveillante de certaines institutions par l'intermédiaire de leurs agents. C'est là un des aspects de l'interstructuration des individus et des institutions centré sur le processus de réinterprétation ou de réduction de la dissonance cognitive.

C'est au prix de ces altérations que les institutions restent présentes et peuvent exercer leur contrôle sur la collectivité notamment lors des périodes de changement. Lorsqu'un nouveau besoin se manifeste tout se passe comme si les institutions directement concernées intervenaient par l'intermédiaire de leurs représentants pour l'orienter en organisant les formes institutionnelles qui permettraient de le satisfaire sans perturber fondamentalement l'ordre établi. C'est un deuxième aspect de l'interstructuration, centré sur la fonction de normalisation des institu-

¹ *Assistant à l'Université de Toulouse-Le Mirail, Laboratoire associé n° 259.

** Assistant à l'I.U.T. Université Paul Sabatier, Laboratoire associé n° 259.

*** Chargé d'enseignement à l'Université de Toulouse-Le Mirail. Laboratoire associé n° 259.

² « L'institution peut jouer le rôle de médiateur externe et son représentant local celui de médiateur interne : l'Église affirme le dogme et la discipline et le curé se prête aux cultes locaux et tolère les rites coutumiers ». H. Mendras « Schéma de la paysannerie », in Les collectivités rurales françaises, Jolivet (A.), Colin (A.), p. 33.

tions et sur le processus de « récupération » des idées, projets et tentatives qui pourraient porter atteinte à l'existence des institutions en place.

C'est dans les petites collectivités rurales et au cours des périodes d'innovation que ces tentatives réciproques de manipulation s'expriment le plus clairement. À travers trois exemples, nous essaierons d'analyser comment le malaise ressenti par des groupes ou des individus se traduit en projet qui menace l'équilibre antérieur, et comment les forces en présence, institutions, organisations, groupes formels ou informels investissent le territoire défini par le besoin social et, à l'issue d'affrontements et de négociations, le contrôlent.

Dans les trois cas que nous présentons, nous analyserons les conduites d'individus engagés dans les conflits ou les contradictions inhérents au processus de changement. Il s'agit de conduites en tant qu'elles sont insérées dans les ensembles institutionnels qui contribuent, par la médiation des groupes, à le structurer, ce qui implique de rechercher, en même temps, les contradictions de diverses origines existant entre les institutions. Si d'un point de vue général, les réactions psychologiques sont à la fois déterminées par les institutions ainsi que par leurs contradictions et causes de leurs transformations et du dépassement des contradictions, il convient aussi de montrer comment ces rapports sujets-institutions dépendent des facteurs économiques. Ainsi, dans le cas d'O..., les luttes entre individus à propos de la constitution d'un groupement coopératif et autour de la prise de pouvoir dans la commune seront examinées en faisant apparaître leur inscription dans les processus économiques.

I - LE CAS DE P.

L'ENGAGEMENT RAPIDE DANS LA MODERNISATION.

C'est une des premières communes de la région à bénéficier des avantages consentis par le ministère de l'agriculture aux agriculteurs adhérant au « secteur encouragé ». conseillés et contrôlés par un technicien agricole, les exploitants peuvent réaliser des emprunts au taux particulièrement avantageux de 3 % et perçoivent une ristourne de 25 % sur tout achat de matériel agricole. Dans ces conditions, la modernisation des exploitations s'est effectuée plus rapidement et plus tôt que partout ailleurs : déjà en 1956 tous les agriculteurs de la commune possédaient au moins un tracteur et le matériel complémentaire, alors que pour la région, le taux de motorisation n'atteignait que 65 % à la même date³. Ce brusque passage de l'ère du bœuf à l'ère du tracteur fit encore plus vivement ressentir le désir de modernisation et notamment de mécanisation.

Cependant la plupart des agriculteurs ne peuvent pas satisfaire ce désir, la taille des exploitations, supérieure à la moyenne régionale, ne doit pas faire illusion : le sol relativement pauvre n'autorise pas des amortissements dans des délais raison-

³ Lanneau (G.), L'adoption du tracteur dans une zone de polyculture, R. Franç. Sociol., VIII, 1967, 325-347.

nables. Les conditions objectives favorisant la naissance d'une CUMA sont ici réunies : expérience réussie de la motorisation, vif désir de s'équiper plus complètement, impossibilité de la faire individuellement pour certains instruments. Nous verrons comment la structure sociale de la commune a rendu possible le passage à l'acte.

L'ACCESSION DES JEUNES À UN NOUVEAU STATUT

Si la pratique de l'entraide est tombée en désuétude pour certains après l'introduction du tracteur, elle demeure vivace pour un nombre restreint de groupes et le prêt de matériel tend à se généraliser. Entraide et prêt du matériel sont essentiellement le fait de jeunes agriculteurs ayant ou n'ayant pas le titre d'exploitant. Toute la vie sociale de la commune est d'ailleurs marquée par un noyau de jeunes, qu'il s'agisse d'activités de travail ou de loisirs. Il semble d'ailleurs que le rôle des jeunes dans la vie communale soit essentiellement dû à l'introduction du tracteur. Dans bien des cas, c'est sous leur pression que le tracteur a été acquis et c'est à eux que la famille a confié le soin d'utiliser et d'entretenir cette machine. Le prestige conféré par l'usage de l'instrument a puissamment contribué à valoriser leur statut. Alors qu'on ne leur laissait que l'initiative d'organiser les festivités locales, ils deviennent les principaux agents du développement. Au sentiment de dépendance à l'égard de la famille et surtout du père-chef-d'exploitation, succède un sentiment de libération et plus exactement de puissance qui ne peut que s'amplifier lorsque les jeunes évoquent entre eux leur récente expérience. C'est de problèmes posés par la mutation technique qu'ils s'entretiennent à chaque rencontre fortuite ou provoquée.

L'APPUI DE L'INSTITUTION

C'est grâce à la présence de ce groupe informel que la Direction Départementale de l'Agriculture va pouvoir intervenir encore plus efficacement sur la commune. Si l'objectif des services agricoles est de promouvoir le développement de l'agriculture en faisant pénétrer chez les praticiens les idées nouvelles de gestion, rentabilité, compétitivité, de substituer à la logique du système semi autarcique traditionnel, la logique de l'économie de marché, les jeunes vont y adhérer non pour des motifs économiques et rationnels mais parce qu'inconsciemment ils pressentent que c'est là un moyen pour parvenir à une nouvelle identité sociale et au pouvoir dont ils sont exclus. Paradoxalement, c'est cette réinterprétation, cette récupération des objectifs de l'institution qui va en permettre la réalisation. Ici, tout se passe comme si la complicité d'une institution et d'une classe d'âge réclamant sinon la parité avec la classe d'âge détentrice du pouvoir, du moins l'accession à de nouvelles responsabilités et la reconnaissance d'un nouveau statut, était nécessaire pour rendre possible le projet de changement déterminé par l'institution.

UN GROUPE STRUCTURÉ, UN LEADER CRÉDIBLE, RELAIS DE L'INSTITUTION

Encore faut-il que ce groupe de jeunes se structure pour faire aboutir ces revendications et généraliser le changement qui commence à s'amorcer. Il trouve son porte-parole dans la personne d'un aide familial qui dans un milieu plus permissif ressent plus vivement que les autres, la nécessité d'une transformation radicale sans peut-être avoir nettement conscience que c'est de sa part la manifestation du désir d'accéder à un nouveau statut. Séduit par les idées nouvelles il fréquente assidûment les réunions d'information organisées par les conseillers techniques et les agronomes du secteur encouragé et de la coopérative agricole du Lauragais. C'est à leur contact qu'il prend conscience de sa propre valeur. Si, dans son village, on lui rappelle son statut de jeune et les limites de son pouvoir, les agents de l'institution sont plus compréhensifs et plus accueillants, et s'il reconnaît leur compétence, ils traitent avec lui à parité. Ce type de relation fondé sur la reconnaissance réciproque ne fera que renforcer l'adhésion de ce jeune agriculteur aux idées nouvelles. C'est ainsi que s'initiant à la comptabilité, à la gestion aussi bien qu'aux techniques de culture et d'élevage les plus récentes et à l'économie, il devient un agriculteur averti, capable d'assurer la liaison entre l'institution et la collectivité locale.

Mais pour jouer ce rôle de relais encore faut-il qu'il soit crédible auprès des agriculteurs, des jeunes comme des plus âgés. Par son origine, famille anciennement établie mettant en valeur une exploitation moyenne, entretenant de bonnes relations de voisinage avec la plupart des autres familles, il se situe dans la norme. Comme les autres agriculteurs de la commune, son niveau d'instruction se limite à la fréquentation de l'école primaire et c'est encore un facteur d'intégration dans la communauté. Reconnu capable de prendre part aux décisions concernant l'organisation des activités agricoles de la famille, il n'a pas été contraint, pour s'affirmer, d'avoir recours aux conduites de contestation instituées par la société villageoise traditionnelle pour permettre à la jeunesse de s'exprimer, de se libérer symboliquement tout en restant dans les normes. On n'a pas à dire de lui : « *il faut que jeunesse se passe* ». Reconnu et accepté par les exploitants en titre en raison de son travail, de son sérieux et déjà de son expérience, il est également admis et écouté par les jeunes pour qui il représente, par certains aspects, une figure d'identification possible. C'est donc le leader du groupe des jeunes ayant dans le village une position privilégiée puisqu'il est capable d'assurer la liaison avec la classe plus âgée, détentrice du pouvoir, sans l'alliance de laquelle aucun changement n'est possible.

En définitive, ce jeune agriculteur est le parfait relais des Services Agricoles, en prise directe sur les jeunes qui, à plus ou moins brève échéance, accéderont à la direction de l'exploitation sur laquelle ils travaillent en qualité d'aide familial. C'est un relais capable de transposer les informations apportées par les techniciens en un langage directement accessible ou en des pratiques visibles pouvant être reprises telles quelles, par les agriculteurs de l'environnement ou adaptées, « interprétées » en fonction de leur situation particulière.

LA COMPLICITÉ DE L'INSTITUTION ET LA SOLUTION COOPÉRATIVE.

Ce qui paraît caractéristique du mode de fonctionnement de la collectivité locale au cours de cette période, c'est la continuelle confrontation des expériences tentées dans les exploitations. Les jeunes, motivés à s'engager dans la novation ou à y inciter leurs parents se tiennent mutuellement au courant de leurs tentatives, des difficultés rencontrées, des procédés qu'ils ont personnellement mis au point, des résultats obtenus ou escomptés. C'est une période de véritable recyclage, une formation permanente avant la lettre où les conseils des spécialistes sont confrontés à la réalité quotidienne. Dans ce processus de conscientisation, les jeunes agissant comme un CETA informel⁴ jouent un rôle prépondérant, utilisant à leur profit les objectifs de l'institution pour accroître leur propre pouvoir.

C'est dans ces conditions que la CUMA locale va prendre naissance. Nous avons vu comment le désir de s'équiper plus complètement s'était progressivement amplifié au fur et à mesure que les agriculteurs découvraient les possibilités offertes par les premiers changements et comment en même temps ils percevaient leurs limites en ce qui concerne l'équipement individuel. C'est encore le noyau de jeunes, qui sous l'impulsion de leur leader, va permettre la solution coopérative. En discutant avec l'ingénieur agronome du coût de la modernisation et des problèmes d'amortissement, ils apprennent que des agriculteurs, confrontés au même problème, ont mis au point un mode d'équipement collectif. C'est alors la recherche d'une information plus complète ; une demande plus directe est adressée aux Services Agricoles qui délèguent un de leurs agents auprès des agriculteurs. Pendant ce temps, le centre d'intérêt du groupe des jeunes, est évidemment l'organisation d'une CUMA communale. Il ne reste plus qu'à convaincre les chefs d'exploitation et dans ces conditions, c'est chose relativement aisée. À la réunion d'information au cours de laquelle sont examinés les aspects financiers, juridiques et techniques, le projet est élaboré et tous les exploitants moins trois, donnent une adhésion de principe qu sera confirmée quelques temps après.

La première CUMA du département est née. Elle servira de modèle à de nombreuses autres et les agriculteurs de la commune seront tout étonnés de recevoir la visite de délégations d'exploitants venant s'informer sur le fonctionnement de cette coopérative. Le jeune agriculteur en devient le président.

LES CONDITIONS D'APPARITION DE LA FONCTION DE RELAIS.

Dans ce processus de changement, l'introduction des signes extérieurs de la modernisation, avec tout le prestige qui leur reste attaché n'exprime pas une trans-

⁴ CETA : Centre d'Étude des Techniques Agricoles. Groupe de réflexion, d'expérimentation et de mise au point des nouvelles techniques. Groupes relativement fermés où s'exprime une conception élitiste de l'agriculture.

formation véritable des attitudes et encore moins une adhésion aux principes et à l'esprit de cette modernisation. Ils sont cependant à l'origine d'un déséquilibre dans la collectivité rurale qui est exploitée par une partie de la population, (ici, les jeunes, pour parvenir à une autonomie qui leur était jusqu'alors refusée) et par les institutions officielles chargées de rénover les structures agricoles, pour rendre les exploitations plus compétitives, pour engager plus profondément les exploitants dans le système de production capitaliste.

Ici, deux idéologies s'affrontent – celle de la tradition, condamnée de l'extérieur par l'environnement économique, technique et social et de l'intérieur par des novateurs, timidement défendus par une frange d'agriculteurs qui commencent à douter d'eux-mêmes et de leurs pratiques – et celle du progrès, du développement, de la rationalité économique. C'est au niveau des institutions que se déroule cet affrontement idéologique ; la structure agraire, les formes de la propriété, le mode de production, le mode de gestion, le type de relations sociales et la base familiale de tout le système traditionnel s'opposent aux nouvelles exigences. C'est parce que l'ensemble des institutions traditionnelles constitue un système organisé, déterminant les formes de pensée des membres de la collectivité, leur conscience réelle aussi bien que leur « conscience possible » qu'ils résistent aux attaques extérieures. C'est ainsi que Goldmann explique la résistance des groupes sociaux au changement en utilisant ce concept de conscience possible élaboré par Marx dans la Sainte Famille⁵. Un groupe reçoit et utilise l'information dans la mesure où elle ne remet pas en cause les caractéristiques fondamentales, dans la mesure où elle ne porte pas atteinte à son identité sociale ; dans tout autre cas, l'information « dissonante » sera rejetée ou réinterprétée de manière à la rendre conforme au stock d'informations... à moins qu'elle ne parvienne à le restructurer⁶. Et Goldmann écrit : « le problème est donc de savoir non pas ce qu'un groupe pense, mais quels sont les changements susceptibles de se produire dans sa conscience sans qu'il y ait modification dans la nature essentielle du groupe ». Et plus loin, « nous arrivons maintenant à un niveau plus important dans le domaine qui nous préoccupe, celui où se pose le problème de ce que Marx appelait les limites de la conscience possible, c'est le cas où pour obtenir la transmission, le groupe en tant que groupe doit disparaître ou se transformer, au point de perdre les caractéristiques essentielles... Tout groupe tend en effet à connaître de manière adéquate la réalité, mais sa conscience ne peut aller que jusqu'à une limite maxima compatible avec son existence. Au-delà de cette limite, les informations ne peuvent passer que si l'on réussit à transformer la structure du groupe »⁷.

Dans le cas qui nous préoccupe, l'objectif du pouvoir central : parvenir à une agriculture concurrentielle par la concentration des moyens de production, remet en cause les bases de fonctionnement de la collectivité locale et son existence même. Et si en définitive, l'intervention est possible, c'est parce que l'élément

⁵ Goldmann, (L.), « L'importance du concept de conscience possible pour la communication » in *Le concept d'information dans la science contemporaine*, Symposium, Gauthier-Villars, 1965, pp. 47-77.

⁶ Pour une présentation de la théorie de la dissonance cognitive, cf. Poitou (J. P.), *La dissonance cognitive*, A. Colin, 1974.

⁷ Goldmann, (L.), *Op. cit.*, pp. 49-51.

central des institutions locales traditionnelles, la famille, est déjà fortement altéré. Les institutions officielles, surtout la Direction Départementale de l'Agriculture, et localement ses agents, chargés de véhiculer la nouvelle idéologie, de l'implanter sur tout le territoire, mettent à profit le déséquilibre de la collectivité en soutenant activement les individus qui, pour diverses raisons, voient en elle les instruments possibles de leur désaliénation ou de leur progression. C'est par la médiation de ces individus que les institutions officielles projetant le changement des structures de production, pouvoir contrôler, orienter, maîtriser les conséquences de l'introduction des méthodes nouvelles, les généraliser, déstructurer plus complètement encore l'ancien système économique, social et culturel, et parviennent à s'assurer de l'apprentissage d'un nouveau type de rationalité par la population concernée en réorganisant les fondements de la collectivité.

En fait, ces individus relais sont investis de la fonction d'animation du développement dont Cl. Vienney analyse les fondements théoriques⁸. Cependant il n'examine pas ou traite trop rapidement lorsqu'il analyse « *les conditions sociales de la mise en œuvre des techniques* ». L'animateur, investi dans sa fonction par l'institution ne réussit à transmettre l'information que si elle est accessible au champ de conscience possible de la collectivité ; or les informations relatives au nouveau type de rationalité économiques sont totalement étrangères aux populations se référant à des systèmes traditionnels. Pour que l'animateur puisse atteindre son objectif encore faut-il que la collectivité sur laquelle il intervient soit en déséquilibre, de manière à pouvoir trouver en son sein, des alliés crédibles aux yeux de la population. Vienney insiste sur la nature politique de la fonction d'animation. « *Si ceux qui opèrent les projections et ceux qui font de la formation technique se retranchent volontiers derrière des contraintes dites objectives de la technologie et des marchés, l'animation met au contraire en évidence la nature politique de ces choix puisqu'elle explicite les changements de représentations mentales et de structure sociales qui conditionnent la mise en œuvre des projets*⁹ ».

C'est effectivement cette fonction de relais avec tout son contenu politique qu'assume le jeune leader de P. bien qu'ici l'animateur paraisse naître quasi spontanément du milieu dont il va accélérer la transformation.

En fait, nous avons vu comment son émergence était doublement déterminée par l'état de désagrégation de son groupe d'appartenance et par sa propre situation à l'intérieur de ce groupe. S'il acceptait, et même s'efforçait de devenir l'agent local de l'institution et du développement, c'était pour bénéficier personnellement du changement des structures sociales et mentales. Dans ce cas, l'animateur utilise l'institution à des fins de personnalisation pour parvenir au statut et au pouvoir

⁸ Vienney (Cl.), Aspects économiques de « l'animation du développement », *Archives internationales de Sociologie de la Coopération et du Développement*, 31, 1972, pp. 76-103.

Vienney, (Cl.), indique cependant : « C'est lorsqu'un développement crée un sous-développement que le besoin d'animation se fait jour ; c'est, en effet, ce sous-développement engendré par certains changements auxquels une population ne s'adapte pas, qui fait apparaître l'insuffisance de la formation purement technique ». *Op.cit.*, p. 82.

⁹ Vienney, (Cl.), *Op.cit.*, p. 90.

auxquels il aspirait. En retour, il contribue à restructurer les caractéristiques de la communauté tout en élargissant les limites de son champ de conscience.

II - LE CAS DE L.

Les groupes et les institutions évoluent dans des lieux différents fonctionnellement. Il y a le lieu de la structure technologique de production, et le lieu de son organisation, de sa légalisation. À l'intérieur de ces lieux, agissent des individus relais qui sont en relation étroite avec leur groupe respectif par des liens institutionnels et/ou d'affinités. Il s'agit là d'intermédiaires qui se voient conférer la fonction de mise en rapport de l'économie particulière du groupe et de la société englobante. Ce sont le rôle et la fonction de ces médiateurs que nous allons essayer d'analyser avec la collectivité rurale que nous présentons.

L'économie paysanne et le secteur rural ont pu être considérés pendant un certain temps par les investigations sociologiques ou historiques comme jouissant d'une grande marge d'autonomie vis-à-vis de la société englobante¹⁰. Des recherches actuelles prenant pour objet d'étude de l'évolution de ce secteur, nous amènent nécessairement à examiner le milieu paysan, non plus comme une entité à part, mais tirant pour une part son originalité de ses rapports (conflictuels) avec la société englobante.

Dans un article consacré au travail d'animation de l'agent du développement Cl. Vienney montre que les changements consécutifs aux carences existant dans un secteur économique donné et ressenties comme telles par la population concernée seront surmontées par la mise en place d'un autre type de structure de production. Décrivant les ambiguïtés et les conflits inhérents à la fonction d'animation et de communication que remplissent les agents de développement, il indique que cette fonction peut se concevoir soit comme purement adaptative soit comme purement inventive. Il y a visée adaptative lorsque l'intervention s'attache à conformer les représentations mentales et les structures sociales aux nécessités ou aux objectifs de l'organisation projetée (ce type d'intervention ayant des aspects de manipulation). Il y a visée inventive lorsque l'intervention cherche à rendre « la

¹⁰ On a souvent fait apparaître le monde paysan comme un monde à part, marginal et régi par des règles propres, étrangères au mode de production dominant. On peut se référer à ce sujet aux études américaines et aux premières conceptions de la sociologie rurale de H. Mendras.

CL. Vienney, « Économie et animation », in *Archives internationales de Sociologie de la Coopération*, juillet 72, n° 31, p. 89.

population apte à opérer elle-même la projection d'une nouvelle organisation ». Ces deux modalités différentes d'intervention caractériseraient l'action des médiateurs.

Le médiateur apparaît ainsi comme ayant une place particulière entre la population et les institutions. Il est marginal ou périphérique vis-à-vis de ces deux pôles ; non parce qu'il n'appartiendrait pas à l'un ou à l'autre localement ou statutairement, mais par sa fonction qui lui fait jouer un rôle original de régulation, aussi bien dans les institutions détentrices du ou des projets de changement, que dans les collectivités où ces projets vont prendre corps. H. Mendras souligne dans cette perspective, que les médiateurs vont apparaître par rapport à la collectivité, comme internes ou externes. Le médiateur externe traiterait des problèmes de la collectivité dans les sphères administratives et juridictionnelles, sans intervenir comme régulateur à l'intérieur de la collectivité, alors que le médiateur interne verrait son activité centrée sur le règlement des conflits internes. Les conflits internes sont issus de l'intervention des institutions extérieures du fait des propositions qu'elles émettent ou des règles qu'elle édictent. C'est là une distinction très théorique et peu judicieuse à notre avis, car dans un cas comme dans l'autre, les médiateurs sont évidemment en rapport avec les deux pôles.

Le médiateur externe ne peut aborder la négociation avec les institutions administratives qu'en s'appuyant et en tenant compte de l'hétérogénéité de la collectivité.

Inversement, le médiateur interne ne peut réguler les conflits dans la sphère locale sans être investi de l'autorité que lui confèrent ses rapports avec les institutions extérieures à partir desquelles il peut faire prévaloir aussi bien ses compétences que ses possibilités, ainsi que la valeur des solutions qu'il préconise.

Les médiateurs nous apparaissent donc bien tout à la fois internes et externes pour reprendre la terminologie de H. Mendras (bien entendu, certains auront une activité tournée en priorité vers la régulation des conflits locaux, alors que d'autres se consacreront plus particulièrement aux négociations avec la sphère administrative).

C'est d'ailleurs ce que reconnaît H. Mendras, lorsqu'il précise à la fin de son exposé¹¹ : « *Enfin, il peut arriver que la distinction n'ait pas de sens et que le médiateur soit tout à la fois interne et externe ; donc, ce cas, je l'appellerai un notable* ».

Comme nous le signalons ci-dessus, de la médiation naît une certaine autorité et un certain pouvoir. C'est en tant qu'individu en relation avec des instances représentant le pouvoir central étatique que (par exemple et le plus souvent)¹², le médiateur va être entendu et écouté au niveau de la collectivité, mais ce n'est que s'il présente la qualité de représentant de cette collectivité aux yeux de ces instan-

¹¹ H. Mendras, « Schéma d'analyse de la paysannerie française », p. 33, in « société paysanne ou lutte de classes au village » sous la direction de M. Jollivet (*Les collectivités rurales françaises*, p. II, A. Colin, 1974). Définition proche de celle que fournit P. Grémion (envisagée plus loin).

¹² Le médiateur peut établir des relations avec des instances privées. C'est le cas lorsqu'une entreprise industrielle demande à être accueillie (ou est sollicitée) pour s'établir dans une zone rurale. Mais ici encore il sera nécessaire de mettre en branle les réseaux administratifs qui définissent les conditions légales pour que l'opération se réalise.

ces administratives qu'il sera considéré par celles-ci comme un interlocuteur valable. Elles accepteront alors des négociations et donc des aménagements aux projets ou règles destinés aux collectivités.

Lorsque le médiateur (ou individu relais) met en action les réseaux de communications nécessaires à la réalisation et au fonctionnement d'une nouvelle organisation, la position périphérique qu'il occupe de par sa fonction de médiation, lui évite de se trouver directement impliqué dans des problèmes éventuels qui pourraient survenir entre la collectivité et les instances administratives étatiques. Il reste pour chacun des deux pôles celui qui s'est fait le représentant de leurs propres intérêts, qui a mis en œuvre ses connaissances et ses compétences à réguler ou à éviter les conflits éventuels. Perdre cette position marginale au profit de l'un des deux pôles reviendrait à se départir de l'incertitude qu'il présente et aussi du pouvoir qui lui est associé. Dans cette position intermédiaire, il renforce donc l'un par l'autre son pouvoir sur les deux pôles.

Par ailleurs, comme le souligne Cl. Vienney, quelle que soit la démarche du médiateur (adaptative ou inventive pour reprendre la terminologie utilisée plus haut), de son action résultera une intégration nouvelle dans le contexte socio-économique pour les populations. Cette action participe de ce fait inéluctablement du politique.

Pour les cas que nous examinerons, où les changements consistent en la création du CUMA, il conviendrait d'analyser les rôles des médiateurs à la lumière des objectifs socio-politiques du pouvoir central, sous peine d'occulter une part importante du processus de changement dont nous tentons de rendre compte. Très succinctement, nous pourrions avancer à ce propos¹³ que le pouvoir central étatique est l'initiateur de la politique à mener en matière agricole. Le secteur agricole est un secteur d'activité économique à l'intérieur duquel la pénétration capitaliste est récente, difficile, partielle et contradictoire. L'un des objectifs du pouvoir central est de favoriser la domination de plus en plus poussée du capitalisme dans l'agriculture. De ce point de vue, les orientations générales que le pouvoir étatique souhaite voir réalisées (ou qu'il impose habilement par des incitations financières pour l'équipement et la modernisation notamment) convergent pour définir des buts de développement agricole allant dans le sens d'une rentabilité accrue, par les moyens de la « technicisation » et de la concentration des exploitations (considérées comme entreprises) ; ce qui implique et entraîne à la fois une diminution sensible et constante des petites et moyennes exploitations. Conjointement, une autre des préoccupations du pouvoir central est d'éviter un éclatement trop brusque des structures sociales rurales, à l'intérieur desquelles il puise depuis toujours un soutien politique. (Cette préoccupation conduit de fait à maintenir un nombre assez élevé de petites et moyennes exploitations).

La CUMA apparaît, dans une large mesure, comme une organisation coopérative permettant de concilier pour un certain temps ces préoccupations contradic-

¹³ Le modèle de développement industriel et ses impératifs ont longtemps prévalu lorsqu'il s'agissait d'envisager l'évolution de l'activité agricole. Par ailleurs, la phase de mécanisation de l'agriculture a permis l'ouverture de marchés au secteur industriel capitaliste.

toires. Si le pouvoir central par le canal de ses administrations territoriales (en l'occurrence ici la D.D.A.)¹⁴ poursuit des objectifs de modernisation technique et de concentration, dont les techniciens (et les fonctionnaires) doivent être les agents facilitateurs, il y a, à l'encontre de sa politique, des réactions de réserve ou d'opposition plus ou moins diffuses et formulées de la part de certains agriculteurs¹⁵. Ceux-ci perçoivent aussi plus ou moins confusément, que l'organisation coopérative pourrait éloigner momentanément les difficultés ressenties quotidiennement. Les techniciens agricoles vont répondre, par leurs actions dans le sens de la mise en place de structures coopératives, aux objectifs de la population et du pouvoir central. Ils peuvent à la fois être les agents représentant les deux pôles, ce qui les place en position de médiateurs (ou de notables) conformément à la définition que nous en donnons précédemment.

Dans le cas dont nous proposons l'examen, nous allons retrouver ce type de médiateurs ; il s'agit de conseillers techniques agricoles et d'autres médiateurs moins directement liés à une institution périphérique mais ayant une position privilégiée dans la collectivité ; c'est le secrétaire de mairie – instituteur.

Nous nous attacherons à montrer comment s'opère la fonction de médiation et comment interviennent les organisations sociales dans les rapports de médiation et de pouvoir au sein de la collectivité.

LA SITUATION DE L.

À L., c'est le secrétaire de mairie qui va jouer le rôle déterminant dans la constitution de la CUMA.

Il est instituteur et secrétaire de mairie. Dans une autre commune, sous son influence, les viticulteurs ont déjà créé une cave coopérative. Il se consacre également à des activités péri et post-scolaires (coopérative scolaire, animation du village). Il est à l'origine d'un des tout premiers CIVAM affilié initialement à la Fédération Audoise des Œuvres Laiques ; Il est membre du parti socialiste. C'est un ami du conseiller technique agricole (instituteur détaché et membre du parti socialiste, le même CTA dont il est question pour le cas d'O.)

À l'écoute des agriculteurs, au courant de leurs initiatives dans les domaines de la co-utilisation et de la co-propriété, il perçoit les besoins des agriculteurs qu'il essaie de satisfaire et il pressent la formule la mieux adaptée à leur situation. C'est lui qui va leur faire connaître l'existence de CUMA constituées dans des communes de la région et en présenter les avantages. Il fait naître en eux le désir de s'informer plus complètement et leur donne l'occasion de satisfaire ce désir en les mettant en relation avec le conseiller technique agricole (le même CTA qui interviendra plus tard à O.). Lors de la création de la CUMA, on fera appel à lui pour assurer le secrétariat et la trésorerie.

¹⁴ D.D.A. : Direction Départementale de l'Agriculture

¹⁵ Ceux-là même dont la structure de production est la plus archaïque et qui devraient mettre en œuvre des moyens financiers mais aussi des méthodes de travail pour lesquels ils ne sont pas préparés. La voie coopérative serait, pour eux plus que toute autre, une solution d'un strict point de vue économique... s'ils étaient mus dans leurs décisions par une conscience claire, rationnelle de leurs intérêts...

Ici, l'individu relais est aussi l'initiateur de l'innovation, c'est lui-même qui propose des solutions aux problèmes qu'il perçoit dans la collectivité. Le rôle qu'il va exercer entre la collectivité et les instances locales du pouvoir central (D.D.A.) prend appui sur des démarches antérieures au sein de la commune. Il est tout à la fois à l'écoute de la population et entendu d'elle. Il nous semble que cette « présence » dans la collectivité n'est pas indépendante des liens fonctionnels qui existent entre lui et les habitants ; ses fonctions lui permettent de rassembler sur la population tout entière, un maximum d'informations qu'aucune autre personne n'est en mesure de posséder.

- En tant que secrétaire de mairie, il est en rapport avec tous les foyers pour l'aspect administratif de la gestion des familles et des exploitations. (C'est à la mairie que se font les diverses déclarations des productions, des demandes d'aides, de subventions diverses et c'est encore auprès de ce même secrétariat que l'on peut retirer les renseignements sur les règles et les lois à connaître chaque fois que l'on désire réaliser un projet relatif à la vie de travail ou à la vie sociale).
- Comme instituteur, il partage avec les familles un rôle éducatif vis-à-vis des enfants de la collectivité ; les liens de confiance réciproque que requiert cette fonction, l'amènent à développer des relations personnelles avec les groupes familiaux. Il a ainsi accès à la vie socio-affective plus intime qui les régit. Les éléments de connaissance qu'il tire de sa position lui permettent d'interpréter les attitudes et les comportements des administrés, de les expliciter et de répondre par ses activités particulières aux attentes qu'il discerne dans la population.
- Notons enfin qu'à ces fonctions et à celle d'instituteur, est attaché un certain prestige social d'où il découle de l'autorité.

Le sujet secrétaire de mairie instituteur est très proche du modèle et de l'image traditionnelle des maîtres ruraux. Il agit en répondant aux attentes et besoins de la population. On peut faire l'hypothèse que les comportements et les attitudes qu'il adopte dans la situation permettent le renforcement d'une bonne image de soi, et créent des conditions de son intégration dans la collectivité.

Par rapport à l'extérieur, il va entrer en relation avec les institutions et leurs représentants spécialisés (D.D. et C.T.A.) qui détiennent les moyens indispensables à la réalisation du projet CUMA qu'il propose.

Lorsqu'il s'adresse à ces institutions, c'est en tant que représentant de la collectivité (déjà reconnu grâce aux actions qu'il a entreprises avec les viticulteurs d'une autre commune) ; c'est avec l'agent de l'institution chargé d'intervenir sur le terrain que va s'amorcer la réalisation du projet. Tous deux se retrouvent sur de nombreux plans : relations amicales, communauté d'idées et d'appartenances politiques, ils ont les mêmes formations et activité professionnelles. Il nous paraît évident que cette proximité va jouer dans le sens de la facilitation pour la réussite de l'entreprise. Le nouvel intervenant dans la situation (le CTA) présente de nombreuses caractéristiques en commun avec le médiateur local, ce qui le rend sans aucun doute, à même d'être perçu favorablement par la collectivité.

Il détient en même temps et en plus, des informations techniques relatives d'une part aux démarches qu'il convient d'entreprendre avec l'administration dont

il est l'agent et d'autre part aux modalités de fonctionnement de l'organisation (qui résultera du projet).

Il apparaît ainsi nanti d'une double autorité : l'une, issue de ses compétences propres, l'autre, émanant de l'institution dont il est ici le représentant.

C'est dans la complémentarité du secrétaire de mairie-instituteur qu'il va situer ses agissements, dans un rôle d'information et de formation presque exclusivement technique. Il devient par là même un auxiliaire précieux de notre médiateur.

Nous pouvons remarquer que ce dernier, qui a laissé pour un moment la conduite des opérations au technicien, réapparaît à un poste (le secrétariat de la C.U.M.A.) qui lui permet de s'assurer du contrôle, de la maintenance et du bon fonctionnement de cette nouvelle structure, à la création de laquelle il a fortement contribué.

Tout se passe au cours de ce cheminement comme si le médiateur, après avoir lancé l'opération, passait le relais à une instance extérieure pour des actions bien précises et délimitées (qu'il ne peut mener lui-même). Il abandonnerait ainsi pour un certain temps le premier rôle (l'autorité et le pouvoir qui s'y attachent) au bénéfice d'une personne étrangère à la commune, pour le reprendre dès que celle-ci a fourni les services qu'on attendait d'elle. (Son effacement provisoire ne se fait qu'envers un tiers qui présente à ses yeux toutes les garanties voulues).

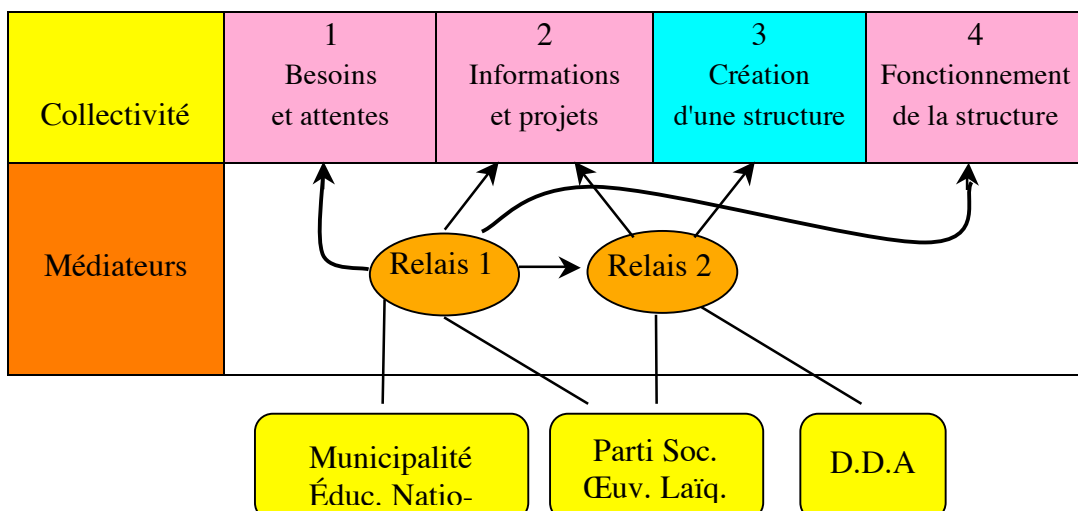
Il y a eu en quelque sorte substitution de médiateur dans un moment où l'aspect technique l'emportait sur l'aspect politique pour la collectivité.

Globalement, pour la collectivité tout peut se résumer au fait qu'il y a des besoins, des attentes (1) qui s'explicitent dans un projet (2) qui amènera les sujets à entrer dans une nouvelle structure (3) ayant un fonctionnement propre (4).

À chacune de ces phases, vont avoir lieu des interventions d'individus facilitateurs dont les actions sont déterminées par les relations qu'ils entretiennent entre eux et avec des institutions extérieures dont ils vont s'attacher à réaliser les objectifs.

Mais les objectifs des institutions extérieures peuvent être (comme nous l'avons indiqué) contradictoires d'une institution à l'autre, ou à l'intérieur même de chacune.

Schématiquement, nous pourrions représenter la situation de la manière suivante :



Institutions Groupes	
	Action sur Relations

Bien des points restent insuffisamment précisés dans l'exposé du cas que nous avons eu à analyser. La collectivité villageoise ne nous est présentée ici que dans sa cohésion, alors qu'à n'en pas douter, des oppositions, des conflits l'agitent dans son évolution. Nous pensons également que la position politique des divers relais n'est pas sans influence sur la manière dont l'opération est menée, et sur la manière dont les agriculteurs l'appréhendent.

À travers l'analyse de la situation d'O, nous tâcherons de souligner quelques mécanismes des rapports de pouvoir, de la fonction des individus relais (ou des notables) dans la collectivité rurale, en une période de création d'une autre CUMA.

III - LE CAS D'O.

- 10 exploitations de moins de 25 ha
- 9 exploitations de 25 à 50 ha
- 2 exploitations de + de 50 ha
- 1 rapatrié d'Afrique du Nord
- 1 propriétaire non résident. régisseur.
- Le Maire socialiste – 23 ha – célibataire.

Propriété indivise faisant vivre 3 frères et sœur. Relations d'amitié avec de nombreuses familles de la commune, avec secrétaire de mairie – instituteur de L. (socialiste).

Un des rares de la commune à entretenir de relations d'entraide avec un voisin.

Agriculteur de type traditionaliste (la surface de l'exploitation n'a pas augmenté depuis 1920. C'était à cette époque une famille aisée employant un salarié agricole, un "domestique", à plein temps et disposant d'un cheval et d'une jardinière pour les déplacements). Pendant trois ans il a conservé deux paires de bœufs et un cheval après l'acquisition d'un tracteur.

A géré la commune comme une exploitation, évitant les gros travaux, les lourds investissements générateurs d'emprunts. Profitant des subventions accordées par le Conseil Général, il a amélioré l'état de la voirie communale. Ce mode de gestion, caractérisé par l'extrême prudence devait plaire à ses administrés puisqu'il a été réélu maire depuis 1946.

C'était probablement une image dans laquelle se reconnaissaient petits et moyens exploitants. Par contre, les propriétaires plus importants critiquent sa parcimonie, mais ne parviennent pas à faire basculer la majorité. Ils trouvent un allié, qui voudrait bien devenir le premier magistrat de la commune, et qui sous certains aspects (c'est un propriétaire mettant en valeur une exploitation de taille moyenne), aurait quelques chances ; par contre, en raison de sa double "déviance" (c'est un négociant en bétail, le seul de la commune, il est violemment opposé au maire et par voie de conséquence, à tous ses partisans) ses prétentions restent illusoires. Tout au plus peut-il cristalliser autour de lui une opposition sans espoir d'aboutissement d'autant plus que ses alliés potentiels ne se reconnaissent pas en lui. Son désir de pouvoir a encore échoué à deux reprises : il aurait bien souhaité présider aux destinées de la société de chasse et devenir délégué communal de la F.N.S.E.A.¹⁶.

La création d'une C.U.M.A. sera pour lui un élément de sa stratégie pour parvenir au pouvoir. C'est lui qui après avoir discuté avec quelques agriculteurs sollicite le concours du technicien agricole cantonal et prend l'initiative d'organiser une réunion d'information.

Un autre candidat éventuel pourrait recueillir les suffrages de l'opposition, c'est un exploitant propriétaire parmi les plus aisés, qui a modernisé relativement tôt

¹⁶ Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

ses techniques et son habitation. Il sait que ses chances seraient nulles, et bien que se déclarant ouvertement contre la politique du maire, il n'a jamais pris l'initiative de la formation d'une liste adverse ni répondu favorablement aux sollicitations qui lui étaient adressées.

- Lors de la réunion d'information et aux yeux de la population, le C.T.A. se manifeste comme le représentant officiel de la D.D.A. Il ne prend pas parti dans la querelle locale d'autant plus que s'il intervient, c'est à la demande d'un adversaire du maire.
- Après la réunion, il intervient auprès du maire, en sa qualité de membre du parti socialiste en lui suggérant de passer à l'offensive. Il fait prendre conscience au maire du besoin ressenti par une partie de la population, de la signification politique de cette situation et élabore avec lui une stratégie pour consolider sa position de leader tout en se démarquant de l'opposition.
- Il intervient, également en sa qualité d'instituteur détaché, auprès du secrétaire de mairie, instituteur et communiste, en reprenant les arguments déjà présentés au maire, en espérant qu'ils lui seront retransmis. Lors de la constitution de la C.U.M.A., ce sont ces trois agriculteurs qui vont jouer un rôle prépondérant.
- L'exploitant négociant, qui prend l'initiative de provoquer une réunion d'information.
- Le maire, qui lors de la deuxième réunion, après l'éviction de l'exploitant négociant à la présidence, annonce son adhésion et celle de quatre de ses amis à la C.U.M.A. Le maire en sera le président. S'il en accepte la présidence c'est sous la pression de ses amis et du conseiller technique agricole lui-même, membre du parti socialiste. Encore assortit-il son acceptation d'une condition : les deux sections de la coopérative auront une gestion séparée.
- Le novateur, qui après de nombreuses consultations va accepter la responsabilité d'une section de la C.U.M.A réunissant essentiellement les agriculteurs adversaires du maire.

Analyse du cas.

La situation d'O. qui vient d'être décrite nous paraît s'inscrire dans la problématique des processus de changement des institutions et d'innovation en milieu rural, en liaison avec les processus de prise et/ou de maintien du pouvoir. Si, d'une façon générale, l'étude des rapports de pouvoir, des luttes pour le "pouvoir local" au village recueille une unanimité d'intérêts dans les recherches actuelles en sociologie rurale (ou en ethnologie et en histoire), il demeure que les approches auxquelles elle donne lieu, revêtent un extrême diversité¹⁷.

¹⁷.La vogue que connaît l'étude des problèmes relatifs soit à l'histoire et au fonctionnement du pouvoir local, soit aux changements des institutions du monde rural, soit au rôle de certains agents et/ou des notables dans les modifications de ces institutions...est attestée par les nombreuses et différentes communications entendues au congrès des ruralistes (Strasbourg, Octobre 1975).

Avec B. Hervieu¹⁸ nous pourrions retenir deux grands axes de réflexion méthodologique et théorique se faisant jour dans les travaux actuels ou récents :

- une orientation monographique qui va s'attacher à la description systématique et à l'analyse des capacités décisionnelles des individus ou des groupes au sein du village, en les re-situant, ou non, dans des rapports de forces et de pouvoirs avec la société globale, et en montrant comment interviennent des notables (entre la structure sociale intégrée et les forces intégratrices).
- une orientation influencée par la sociologie des organisations qui tente de saisir la réalité villageoise à travers les mécanismes de régulation et de négociation en jeu dans les systèmes de relations entre groupes et/ou individus (acteurs sociaux). Ces mécanismes constituent des conditions de fonctionnement de l'organisation villageoise¹⁹ dont la dynamique des stratégies pour la recherche ou le maintien du pouvoir se confond, pour une grande part, avec l'action des notables ou d'individus relais.

Si dans l'ensemble des transformations ayant affecté le secteur agricole et rural, nous n'examinons pour l'instant que celles qui intéressent la fonction notabiliaire, il apparaît, avec netteté, que ces notables dits « traditionnels » ont perdu des pouvoirs (du pouvoir) au détriment d'une nouvelle catégorie de notables.

Pour distinguer schématiquement, il pourrait être établi qu'existent (ou que coexistent parfois) des notables qui ont une autorité un influence fortes, fondées sur le prestige moral (le maire, l'instituteur, le curé, le châtelain) et des notables qui ont une place active et conséquente dans les activités socio-économiques de la collectivité (les grands propriétaires, les cadres de coopératives, les ingénieurs et les conseillers de gestion...)²⁰

De telles remarques sur la succession des notables au cours de l'évolution des campagnes, entrent dans la thèse de P.Grémion²¹ qui insiste sur l'idée que la fonction notabiliaire est inhérente au fonctionnement de tout système social, et qu'elle présente, sous des modifications historiques ou conjoncturelles, facilement repérables, un caractère constant²². Si nous suivons P. Grémion, la fonction notabiliaire est indissolublement reliée à l'activité bureaucratique, à son extension, c'est-à-dire, en définitive, aux phénomènes de centralisation du pouvoir étatique.

¹⁸ , B. Hervieu, *Pouvoir et patrimoine au village*. Colloque de Strasbourg, oct. 75, 26 p.

¹⁹ Le village est considéré en tant qu'organisation prise dans un environnement, ayant avec lui des liens particuliers et complexes (des rapports de pouvoir).

²⁰ Les observations livrées par divers chercheurs montrent cette évolution. M. Robert, par exemple, sur la base d'enquêtes étendues sur plusieurs années et de monographies, dans les villages de la Manche, met en évidence que les mutations de la fonction notabiliaire se réalisent à travers l'accession au pouvoir local de notables d'un nouveau style à la place des notables anciens (tel les hobereaux de l'Ouest). Ces mutations liées, selon l'auteur, au développement local et national du capitalisme et de la bourgeoisie concernent aussi la fonction de maire (notable classique) qui se vide de son pouvoir et de son autorité. (M. Robert : *Capitalisme et métamorphose du notable*, p. 8. Colloque de Strasbourg, oct. 75, 22 pages).

²¹ P. Grémion : *Le pouvoir périphérique : bureaucratie et notables dans le système politique français*, Seuil, Paris, 1976.

²² En d'autres termes, la permanence du système et de l'État « absorberait » parfaitement les changements de notables au cours de l'évolution historique. C'est ce qu'exprime l'auteur dans les lignes suivantes : « Le pouvoir notabiliaire est lié, non à une structure de classe à une époque donnée, mais à une structure de l'État, qui, elle, est permanente. Les ressources du pouvoir changent mais l'exercice du pouvoir (et avec lui, la définition du politique) conserve des caractéristiques constantes. Les notables passent, le système notabiliaire demeure » (*op.cit.* p. 261).

Elle s'accomplit et se développe « à l'intersection des segments périphériques de la bureaucratie locale et des représentants des collectivités rurales », où comme l'affirme cet auteur, « le pouvoir notabiliaire bourgeoise, croît et s'alimente à la jointure des organisations administratives et des communautés locales ». C'est en position de médiateurs et de relais qu'interviennent les notables ; ils exercent une fonction « d'intercession », de « représentation ».²³

Globalement, dans la perspective de P. Grémion, leur pouvoir peut se définir comme la somme des capacités et des moyens qu'ils possèdent et qu'ils mettent en jeu pour agir en des lieux, sur des groupes ou sur des personnes auxquels les autres n'ont pas nécessairement accès ; « en d'autres termes le pouvoir de A n'est pas seulement défini par l'étendue de son influence sur B mais tout autant par sa capacité d'interagir avec C qui reste inaccessible à B », comme l'explique P. Grémion, qui considère que cette « intervention déléguée » va introduire « une relation essentielle à la définition du pouvoir : la relation de dépendance »²⁴.

Dans le contexte d'O qui nous occupe ici, nous tâcherons de décrire, en un premier temps, les actions menées par les notables (le maire et le conseiller technique agricole), puis nous analyserons (en un deuxième temps), les rapports de forces, les mécanismes des oppositions et des luttes mis en relief à l'occasion des moments forts de la vie locale (élections municipales et innovation coopérative).

1. Le maire, notable traditionnel, occupe une position doublement privilégiée. Il assume une fonction et un mandat légitimés par l'élection, et conjointement, il est un leader, pour la majorité des agriculteurs tout au moins. Pour l'extérieur, il est effectivement le représentant de la collectivité paysanne ; il est un interlocuteur valable par le pouvoir englobant qui traite avec lui, et appuie ainsi sa représentativité²⁵.

Une saisie événementielle de la situation révèle que, placé devant le projet de création d'une CUMA dans son village le maire ne répond pas immédiatement aux besoins qu'exprime une partie de la population.

Sans doute, interviennent là ses résistances ou réticences personnelles à l'égard du changement. Mais aussi le refus s'opère à l'égard d'un adversaire politique qui, à travers ce projet et l'aide de la D.D.A. cherche à acquérir du pouvoir. Par la suite, lorsque cet adversaire a été quelque peu neutralisé et lorsque le CTA a pu développer les avantages de la CUMA et montrer dans quel enjeu politique sa création prenait place, le maire va « récupérer » le projet, s'engager dans la constitution de cette nouvelle institution et renforcer sa position de leader.

²³ P. Grémion, *op. cit.*, p. 248.

Ce sont des idées identiques que développe H. Mendras, lorsqu'il définit la fonction de notable comme charnière entre deux ensembles sociaux, comme intermédiaire entre la société paysanne et la société englobante. (« Un schéma d'analyse de la paysannerie française ». Les collectivités rurales françaises, t. II, A. Colin, Paris, 1974, pp. 32 et 39.

Antérieurement, dans cet article a été évoquée la question des médiateurs (de leur rôle) dans le monde rural.

²⁴ *Ibid.*, p. 247. Nous soulignons.

²⁵ H. Mendras insiste par ailleurs sur ces aspects de la fonction de maire identifiée à celle d'un « notable classique » (*op. cit.* p. 34.)

2. Il est possible de voir dans les actions du CTA des aspects relevant de la fonction de notable (de la deuxième catégorie distinguée plus haut). Ces aspects sont les suivants :

- la capacité d'accéder à l' 'appareil administratif (la D.D.A.) qui oriente, régit, contrôle le secteur agricole communal ;
- les possibilités concrètes qu'il a d'intervenir sur différents groupes, en particulier par le truchement de personnes détentrices d'un certain pouvoir ou d'une autorité reconnue et de coordonner les informations qu'il extrait des divers réseaux auxquels il participe ;
- bien que (ou parce que) ne s'impliquant pas directement au moins dans la querelle entre agriculteurs au sujet de la CUMA, il tire parti à la fois de ses compétences techniques, de sa connaissance des besoins locaux, de ses liens politiques pour exercer des pressions sur ce qui bloque le processus d'innovation (sur le maire notamment) ; par là, il joue, de fait un rôle de médiateur, de négociateur, de régulateur et de relais.

De cette première approche descriptive de la fonction des notables à O découle un certain nombre de remarques quant à l'analyse des rapports de pouvoir dans cette situation.

- À nos yeux, serait insuffisante une analyse se bornant à situer la sphère d'action et d'intervention du CTA dans le prolongement successorale ou en simple suppléance de celle des anciens notables (celle du maire) parce que la fonction technico-économique et juridique du CTA correspondrait mieux aux impératifs dominants dans la phase actuelle de l'évolution des campagnes, ou à considérer son rôle dans la création de la CUMA sous l'angle d'une mise en actes d'un statut privilégié d'autorité que lui confèrent le savoir et les connaissances juridiques qu'il possède des règles et des rouages administratifs²⁶.

- L'étude systématique des interrelations (ou des interactions) conduisant à constituer une sorte de sociogramme pourrait être opportune, en ce qu'elle permettrait de mieux appréhender la position de leader du maire.

- Si à des fins descriptives, il est possible de repérer des variétés de pratiques, de « savoir-faire », d'attitudes novatrices chez les agriculteurs de ce village, qui se nouent en conflits entre les tenants du progrès technique (du changement ?) et les gardiens d'une certaine tradition – querelles rituelles et classiques entre « anciens » et « modernes » - il serait pour le moins illusoire de vouloir fonder une explication des divergences se manifestant dans la situation sur un tel constat. Des divergences à propos de l'innovation technique existent réellement. Mais elles sont à replacer dans l'ensemble des oppositions et des clivages autour de la municipalité (pour sa conquête) en tant qu'elle représente la forme localisée du pouvoir.

²⁶ Déterminer (ou faire découler) le pouvoir détenu par des individus à partir des statuts qu'ils occupent dans la hiérarchie des statuts en vigueur au sein de la société ou du groupe reviendrait à donner une image figée du système villageois et à tomber dans les travers d'une psychosociologie de la stratification sociale (la stratification s'établissant autour de rangs de prestige et de richesse par exemple). Les changements de la structure sociale, des institutions, reposeraient sur les aspirations des individus à accéder à des statuts supérieurs présents dans l'environnement.

À ce point de l'exposé, il est nécessaire de préciser des aspects et des mécanismes des luttes, des oppositions électorales qui, périodiquement, resurgissent, occupant toute la vie du village, brisant son atonie habituelle.

L'élection municipale constitue la phase où s'organisent, se cristallisent, se manifestent des oppositions dépassant ou débordant le cadre temporel que lui assigne la loi. En un sens, c'est peut-être, comme l'indiquent R. Bages, M. Drulhe, J.Y. Nevers, « *un véritable système qui permet à la fois l'expression, l'actualisation de certains conflits... (et le maintien de la compétition dans certaines limites préservant la cohésion de la collectivité : c'est le changement « sans risques » qui autorise la sélection d'un sous-groupe représentant, par-delà les clivages, les valeurs communes au groupe* »²⁷. Cependant, définir la finalité, l'enjeu, le sens, les fonctions de l'élection municipale ne signifie pas pour autant que c'est dans un monde clos, ou une communauté²⁸ qu'elle se déroule. Si les compétitions électorales consistent à la fois en un maintien de la continuité de la collectivité rurale et en une recherche d'identité (de plus en plus difficile à assurer dans la société globale). Ceci amène à dégager les diverses dépendances de la collectivité et du pouvoir local à l'égard du système socio-économique, du contrôle central (telles qu'elles se dessinent sous la forme de tutelles administratives, économiques, financières...) et à replacer les « stratégies » des acteurs à l'intérieur d'un champ de déterminations macro sociologiques, sans pour cela considérer qu'elles sont les effets mécaniques de ces déterminations.

C'est sans doute, en tenant compte de ces déterminations qu'il faudrait cerner les luttes pour le pouvoir, et pour l'instauration des changements techno coopératifs visés par la constitution de la CUMA, à O. L'étude des problèmes de pouvoir au sein de la collectivité rurale, qui n'existe pas en soi mais qui se relie par des institutions multiples à la société globale, au travers de sollicitations, d'influences, de pressions qui ne peuvent être occultées, exige une mise en perspective nouvelle. Il nous semble que la contradiction nouée dans la structure et la fonction de la commune rurale et dans « son pouvoir » se situe entre sa soumission au mode de production capitaliste et le fait qu'elle garantit la survivance de la petite production marchande. Sa continuité dépend de cette contradiction et la consolide ou la perpétue, c'est ce qu'exprime avec vigueur M. Jollivet : « *Le mode de produc-*

²⁷ R. Bages, M. Drulhe, J.Y. Nevers : *Fonctionnement de l'institution municipale et pouvoir local en milieu rural*, p. 13. Colloque de Strasbourg, oct. 75, 22 pages.

Ces auteurs illustrent la diversité des compétitions électorales (en fonction de variables sociologiques, économiques, géographiques, locales) quant à leurs origines et à leurs expressions concrètes.

B. Hervieu écrit que « les luttes pour le pouvoir communal ont un enjeu social qui déborde les rivalités de clan qu'elles révèlent : la mairie à l'instar du clocher tient lieu de totem, pôle de projection et d'identification collective, témoin de l'existence d'une unité sociale locale. On peut, en ce sens, analyser les campagnes électorales précédant les élections municipales comme théâtralisation de la vie collective, comme représentation que le village, incertain de son identité collective, conscient de la précarité de son autonomie, se donne à lui-même » (*op. cit.* p. 18)

²⁸ De cette notion de « communauté », N. Eizner cherche à dégager l'implicite (ou son arrière-plan idéologique) ; l'auteur montre qu'elle impose, a priori, une ligne définie de connaissance et d'interprétation du réel. Et, en ce qu'elle spécifie un système culturel – homogène – d'interactions sociales, au sein duquel existent des buts communs et des solidarités interindividuelles, cette notion tend à jouer une fonction d'occultation d'aspects de la réalité villageoise (notamment des conflits ou de contradictions).

N. Eizner : « De la Communauté rurale à la collectivité rurale ». *Les collectivités rurales françaises*, t. II, A. Colin, Paris, 1974, pp. 129 et sq.

tion capitaliste ne peut pas se développer sans porter des coups mortels à la commune rurale en dépit des raisons idéologiques et pratiques qu'il a de la conserver. Il en est de la commune rurale comme de la petite production marchande : son association étroite au triomphe de la propriété privée la rend nécessaire en même temps que cela la condamne à être vidée de sa substance réelle et à dépérir. Sous la pression de cette exigence contradictoire, elle éclate en plusieurs niveaux qui vont chacun leur chemin au sein de la contradiction. Ainsi elle se perd comme totalité réelle et en même temps elle se récupère comme totalité symbolique à travers les niveaux notamment la municipalité, où elle peut, grâce à sa désarticulation même, continuer d'affirmer sa continuité »²⁹.

À titre d'hypothèse générale nous avançons que les luttes qui se font jour dans le contexte d'O, procèderaient de cette contradiction centrale. En terme concrets, nous aurions à O, des conflits de niveaux divers dans lesquels dominent ceux qui tiennent aux différences d'attaches, et de positions socio-économiques, des petits et moyens agriculteurs d'une part et des gros exploitants d'autre part. L'illustration directe, et bien sûr simplificatrice, se trouverait dans l'identification association du maire à la couche de petits et moyens agriculteurs d'où il est issu et dans l'alliance des « gros » avec le propriétaire, négociant. Les conflits au plan électoral, les conflits d'option et d'aspirations quant à création de la CUMA, s'inscrivant dans le champ restreint de la politique locale, n'ont pas, selon nous, leur origine à l'intérieur (seulement) de ce champ, mais à l'extérieur de lui, et dans les rapports entre le contexte rural et l'ensemble social englobant. Dans la commune s'expriment, à travers la stratification des couches paysannes, un processus d'inégalités et de différences de pouvoir économique réel, c'est-à-dire, en réalité les inégalités et les oppositions d'intérêts et de moyens que, d'une certaine façon, les luttes pour le pouvoir municipal (ou d'autres comme celles qui mettent face à face deux générations par exemple) permettent de masquer et d'exprimer à la fois. Comment souscrire à la thèse d'une autonomie ou d'une autonomisation de la « communauté rurale »³⁰, lorsque, ainsi qu nous l'avons déjà suggéré, le pouvoir local, (celui des maires par exemple) est de plus en plus enserré dans des réseaux de pressions et d'influences institutionnelles ?

Dans le contexte d'O, l'opposition réelle entre les différentes couches d'agriculteurs qui se manifeste au moment de la création de la CUMA n'est pas,

²⁹ M. Jollivet : « sociétés rurales et capitalisme », *Les collectivités rurales françaises*, t. II, A. Colin, Paris, 1974, p. 262.

Outre l'article déjà cité de B. Hervieu, celui de G. Servolin (« L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste » in *L'Univers politique des paysans*, A. Colin, Paris, 1972, pp. 41...) apporte des éléments d'analyse des mécanismes d'intégration et de dépendance par lesquels le système dominant en arrive à étendre ses pouvoirs, à accroître ses pressions sur les collectivités rurales et plus particulièrement sur les exploitations agricoles.

³⁰ Notre démarche rejoint celle qu'adopte B Hervieu, qui, après avoir montré la nécessité de dépasser une problématique du pouvoir local « en termes de répartition géographique des capacités décisionnelles », écrit qu'il y a « une cohérence entre le fait de prendre pour référence l'unité sociale restreinte du village et le fait de reconstituer le système local de pouvoir à partir du jeu des interrelations qui s'y développent et s'y cristallisent en conflits locaux » (mais il note que ce faisant) on tend... à perdre de vue le fait que ces rapports sociaux dans le village sont des rapports sociaux capitalistes, autrement dit des rapports de classe... (qui) dans le mode de production capitaliste ne sont... que rapports de pouvoir à tous les niveaux : économique, politique et idéologique » (*op. cit.* p.25).

cependant, assimilable à un conflit immédiatement politique, à un conflit entre classes, ouvert et tranché³¹.

De façon hypothétique, nous pourrions penser que l'innovation est sans doute moins coûteuse pour « ceux qui possèdent », en ce qu'elle demande moins de modifications dans les méthodes de travail, de gestion, dans les projets d'investissements... et en ce qu'elle peut leur offrir rapidement des moyens d'accroître la rentabilité de l'exploitation, sans poser trop brutalement des problèmes financiers³². Par ailleurs, si la fonction de défense de la CUMA contre la déstructuration et la concentration des exploitations n'est pas directement perçue par les petits et les moyens agriculteurs, c'est, sans doute, parce que dans le contexte local, la CUMA est l'instrument institutionnel des agriculteurs aisés, ce qui contribue à lui conserver un caractère ambigu³³.

Mais force est de constater que cette hypothèse interprétative ne prend pas en considération la « dimension psychosociologique » des conduites des sujets impliqués dans la situation.

Le CTA valide son rôle d'incitation au changement technique et à la modernisation, défini par l'État et la D.D.A. Ses fonctions s'assimilent à celles d'un relais (d'un notable) dans les rapports à double sens entre l'organisation administrative et la population concernée par le changement. Il peut être admis, en effet, que le CTA a une double fonction ou position de « délégation » nécessaire au fonctionnement de réseaux d'échanges réciproques entre l'Administration et la Collectivité.

Mais difficile est de concevoir que l'activité qu'il déploie se limite à cette double fonction ou position. Il ne fait pas coïncider, ou correspondre, automatiquement, aveuglément, comme un rouage de l'État, d'une part, les exigences centrales, et d'autre part, les intérêts et les possibilités des individus de la base, avec lesquels il est en contact fréquemment, d'abord parce que ces derniers ne forment pas un groupe homogène (ils sont divisés), disons sommairement qu'ils n'ont pas les mêmes intérêts et qu'ils perçoivent différemment le changement qui est attendu de leur part..., ensuite parce qu'en tant que sujet actif (ou que personne), le CTA, inséré dans un contexte social plus large, se trouve en relation avec d'autres

³¹ Notons que le constat d'existence d'oppositions ou de conflits dans la paysannerie ne règle pas, théoriquement, la question de la détermination claire des critères de distinction des couches et des groupes sociaux qui composent le monde rural.

³² La monographie du village de Saint-Léon réalisée par D. Leconte (*Le système des pouvoirs dans une commune rurale*, U.T.L.M., oct.1970) met en évidence un phénomène identique, de difficulté à innover chez les petits agriculteurs (il s'agit là de l'introduction de la culture du colza). L'auteur désigne, dans l'inégale distance des agriculteurs par rapport à l'innovation, l'influence de leurs positions antagonistes dans le système des pouvoirs, et la domination de ceux qui possèdent et qui ont des relations privilégiées avec certains organismes de tutelle... celles-ci, comme à O., pouvant être médiatisées par « un individu relais », incitant au changement : le conseiller technique agricole. Notons qu'à O., le clivage va se maintenir à travers la création de deux sections coopératives.

³³ La création de la CUMA entre, dans une large mesure, dans une politique et des objectifs de développement poursuivis par la D.D.A., organisation périphérique qui n'est pas neutre dans le système de tutelles et de dépendances des collectivités rurales (comme nous avons tenté de l'explicitier antérieurement) et qui applique les grandes orientations d'une politique agricole, visant, comme nous l'avons vu, à la modernisation, à la rentabilisation des exploitations par la concentration des terres...

groupes d'appartenance ou de référence³⁴. Le sujet est porteur aussi de projets sociaux et d'une idéologie politique exprimant notamment le refus de l'élimination des plus petites exploitations agricoles et la promotion de la coopération comme moyen de leur défense. *Ce qui signifie que sa personnalité et les conduites qu'elle met en actes, ne se réduisent pas à la fonction et aux rôles occupés par le sujet (dans les seules institutions qu'il fait communiquer ou dans les situations de négociation) mais qu'elles éprouvent les contradictions existant dans sa fonction et ses rôles, entre les institutions, entre les groupes sociaux auxquels il est lié.* En d'autres mots, si les actions que poursuit le CTA sont solidaires ou tributaires de la DDA, elles le sont aussi de groupes du village, et en particulier du maire représentant une partie des agriculteurs (en « régression objective ») et gardant un pouvoir.

Ce pouvoir du maire, et plus généralement des maires ruraux, peut apparaître résiduel (ou symbolique), pour une pluralité de raisons³⁵.

Les fonctions du maire (« notable traditionnel » du monde rural) se trouvent incluses et persistent dans la contraction essentielle au sein de laquelle est plongée la commune rurale (soumise au système de production dominant et, en même temps, condition du maintien de la petite production marchande ou de la petite exploitation paysanne). Mais, il reste que les maires, comme celui de O. parce qu'ils sont des intermédiaires entre l'Administration et la population détiennent un pouvoir nécessaire au fonctionnement de la première et aux échanges entre l'Administration et la population, un pouvoir qui est aussi lié à l'autorité légitime que lui attribue la seconde, par l'élection³⁶. Tout comme la thèse de l'autonomie des « communautés rurales », celle de leur anéantissement ou de leur exclusion des réseaux de pouvoir et de décision (qui correspond à une vision technocratique du village)³⁷ ne peut se soutenir.

En guise de conclusion, le travail de réflexion mené ici entraîne plus d'interrogations qu'il ne livre de réponses. Tout au plus, s'est-il proposé, à partir d'un cas concret de montrer les difficultés théoriques d'approche des phénomènes de pouvoir dans les collectivités rurales dont l'autonomie (celle d'îlots communautaires que supposent certaines conceptions) ne peut plus être soutenue ; ces collectivités pour autant ne peuvent être niées comme certaines conceptions technocratiques tendraient à l'affirmer en s'appuyant sur le constat de l'impuissance décisionnelle de l'échelon communal. Bien qu'au cours de ce travail nous ayons tenté de prouver la nécessité de saisir le pouvoir local dans le champ élargi d'antagonismes sociaux fondamentaux, il paraît difficile de concevoir que les rap-

³⁴ D'une certaine façon, ce sont ces appartenances multiples par lesquelles il est influencé qui lui permettent de se distancier (relativement) à l'égard d'une prise de position et de parti trop affirmée, qui lui donnent la possibilité d'agir sur plusieurs registres : celui de l'information technique officielle, celui des « relations personnelles », celui des liens politiques (avec le maire), celui des relations professionnelles (avec l'instituteur, secrétaire de mairie, qui, comme l'atteste le cas de L. a un pouvoir incontestable tenant, en particulier, à ses contacts nombreux avec la population locale).

³⁵ Parmi ces raisons, citons leur grande dépendance vis-à-vis d'organisations ou d'administrations économiques et techniques, leur manque de compétence pour résoudre des questions très techniques, très spécialisées, l'insuffisance des moyens financiers dont ils disposent, etc.

³⁶ Ceci pourrait justifier d'ailleurs l'attention et l'aide du C.T.A. à O.

³⁷ Problème évoqué par B. Hervieu, *op. cit.* p. 26.

ports de pouvoir puissent se réduire à ne refléter que ces antagonismes au sein desquels les individus seraient ou conscients de leurs intérêts opposés ou à l'inverse totalement ignorants et passifs face à ces antagonismes.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'interstructuration des individus et des institutions s'effectue certes par la médiation des groupes, mais nous avons voulu porter notre attention sur un aspect, encore insuffisamment élucidé, en analysant à travers trois situations la fonction de relais que joue le notable dans le processus de changement.

À travers le cas de P..., c'est l'émergence, la genèse de la fonction, les conditions d'apparition qu nous avons surtout prises en considération. Les institutions officielles parviennent à contrôler et à orienter les activités d'un groupe dans la mesure où elles y trouvent des complices qui utiliseront ces institutions pour réaliser leurs propres ambitions. C'est là l'aspect psychologique de la fonction de relais.

Dans le cadre de L..., nous avons mis l'accent sur le processus d'innovation au cours duquel les besoins potentiels d'une population vont trouver leur expression et leur satisfaction sous l'influence conjuguée d'individus relais. Ceux-ci déploient dans leur fonction ou position de médiation et de régulation une activité s'efforçant d'établir des rapports entre d'une part les institutions officielles dont ils permettent en partie la réalisation d'objectifs, d'autre part les agriculteurs de la collectivité qui vont pouvoir surmonter grâce à la création de la coopérative un certain nombre de difficultés et enfin les groupes d'appartenance de ces relais où peuvent s'exprimer leurs aspirations sociales et politiques. C'est là principalement l'aspect psychosociologique qui est analysé.

Dans le cas d'O..., plus que la fonction notabiliaire en elle-même, c'est son insertion dans un champ de forces socio-économiques et politiques qui est étudiée. L'affrontement que nous avons analysé n'est ni un simple reflet de contradictions situées au niveau de la société globale ni un conflit qui trouverait son explication au niveau de la collectivité locale dans les oppositions de groupes ou des personnes ; il est déterminé par des forces qui dépassent le niveau local et s'y expriment d'une manière spécifique à travers les conditions particulières d'existence des membres de la collectivité notamment sous l'influence d'individus privilégiés. À l'issue du conflit, les institutions nouvellement créées auraient pour fonction d'atténuer sinon peut-être de masquer les contradictions qui les ont fait naître et de permettre aux individus non seulement de s'exprimer selon de nouvelles modalités à travers les conduites qu'elles rendent possibles mais encore d'élargir leur champ de conscience. Ce sont les mécanismes socio-politiques du pouvoir local qui ont ici retenu notre attention.

Les trois communes, P., L. et O. sont situées dans l'Ouest du département de l'Aude.

RÉFÉRENCES

- Bages (R), Drulhe (M), Nevers(J.Y) : *Fonctionnement de l'institution municipale et pouvoir local en milieu rural* Colloque de Strasbourg, oct. 75, 22 pages.
- N. Eizner : De la Communauté rurale à la collectivité rurale . *Les collectivités rurales françaises*, t. II, A. Colin, Paris, 1974, pp . 129 et sq.
- Goldmann, (L.), L'importance du concept de conscience possible pour la communication , in *Le concept d'information dans la science contemporaine*, Symposium, Gauthier-Villars, 1965, pp. 47-77.
- Grémion (P): *Le pouvoir périphérique : bureaucratie et notables dans le système politique français*, Seuil, Paris, 1976.
- Hervieu (B), *Pouvoir et patrimoine au village*. Colloque de Strasbourg, oct. 75, 26 p.
- Jollivet (M): Sociétés rurales et capitalisme , *Les collectivités rurales françaises*, t. II, A. Colin, Paris, 1974,
- Lanneau (G.), L'adoption du tracteur dans une zone de polyculture, *R. Franç. Sociol.*, VIII, 1967, 325-347.
- H. Mendras (H) Schéma de la paysannerie française , in *Les collectivités rurales françaises*, Jollivet (A.), Colin , A. 1974).
- Poitou (J. P.), *La dissonance cognitive* , A. Colin, 1974.
- M. Robert (M) : *Capitalisme et métamorphose du notable*, p. 8. Colloque de Strasbourg, oct. 75, 22 pages).
- Servolin (G), L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste, in *L'Univers politique des paysans*, A. Colin, Paris, 1972
- Vienney (Cl.), Aspects économiques de l'animation du développement , *Archives internationales de Sociologie de la Coopération et du Développement*, 31, 1972, pp. 76-103.